

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 24 janvier 2022**

**Délibération n° 2022-0914**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement des entreprises (2022-2024) menés par la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) Lyon Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Charles Kohlhaas

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 janvier 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Floyd Novak

Affiché le : mercredi 26 janvier 2022

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Ederly, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absent excusé** : M. Barge (pouvoir à M. Sellès).

**Conseil du 24 janvier 2022****Délibération n° 2022-0914**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Zone à faibles émissions (ZFE) professionnelle véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL) - Soutien aux dispositifs d'accompagnement des entreprises (2022-2024) menés par la Chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes (CMA AURA) Lyon Métropole et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Lyon Métropole

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Mobilités

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 janvier 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération ZFE fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte**

Malgré les efforts conjugués des acteurs publics, la qualité de l'air au sein de la Métropole de Lyon n'est toujours pas conforme aux valeurs limites européennes. Certes, les émissions polluantes liées aux activités humaines ont baissé. Cette baisse a notamment été obtenue grâce aux seuils et normes appliquées aux secteurs industriels, aux investissements continus dans les modes actifs et les transports en commun, ou encore au subventionnement public pour le remplacement des appareils de chauffage au bois (prime Air Bois).

Depuis janvier 2020, une ZFE professionnelle ciblant le parc ancien des entreprises de transport de marchandises, à savoir les véhicules utilitaires légers et les poids lourds de Crit'air 5 et 4, contribue aux efforts de réduction de la pollution de l'air. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, la ZFE professionnelle a été élargie aux VUL et PL de Crit'Air 3. Déployée en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, elle a pour effet principal d'inciter les entreprises du territoire à accélérer le renouvellement de leurs véhicules utilitaires légers et poids lourds anciens et polluants vers des véhicules à faibles émissions de Crit'air 0 et 1.

Pendant toute l'année 2021, la Métropole a concerté et dialogué avec les acteurs économiques du territoire dans l'objectif d'évaluer le dispositif ZFE. A cette occasion, les entrepreneurs ont pointé :

- une méconnaissance des dispositifs financiers d'aides et leur complexité,
- une difficile appréhension de l'offre de véhicules à faibles émissions disponible et un besoin de conseils liés à l'absence d'offre ou des réponses techniques insuffisantes sur certains modèles,
- des contraintes liées aux véhicules à faibles émissions qui peuvent nécessiter une réorganisation logistique et un re-questionnement du modèle économique de l'entreprise.

Pour répondre aux besoins des entreprises, la CMA AURA Lyon Métropole et la CCI Lyon Métropole ont chacune élaboré, en partenariat avec la Métropole, un dispositif triennal d'accompagnement des artisans et entreprises de plus de 50 salariés, dans le cadre de la ZFE. Il est proposé que la Métropole soutienne ces 2 dispositifs par l'attribution d'une subvention.

## II - Les dispositifs d'accompagnement des acteurs économiques dans la ZFE élaborés par la CMA AURA Lyon Métropole et de la CCI Lyon Métropole

En collaboration avec la Métropole, les chambres consulaires ont élaboré 2 dispositifs d'accompagnement visant pendant 3 ans à informer, sensibiliser les entreprises impactées par la ZFE et à les accompagner dans la mutation de leur parc roulant et vers des mobilités durables.

### 1° - Le dispositif d'accompagnement ZFE proposé par la CMA AURA Lyon Métropole (2022/2024)

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement ZFE, la CMA AURA Lyon Métropole confortera sa mission auprès des 28 000 artisans de la Métropole en déployant une information massive sur les enjeux, la réglementation, les aides et dérogations ZFE accordées par la Métropole.

À l'occasion de rendez-vous entreprise, webinaires ou ateliers, la CMA AURA Lyon Métropole accompagnera ses ressortissants, *via* des conseils individualisés, ou par la conduite d'actions collectives, dans la recherche de véhicules à faibles émissions adaptés à leur besoin. Elle veillera, *via* des visites et diagnostics de mobilité, à les sensibiliser aux nouvelles pratiques de mobilité durable.

Pendant 3 ans, la CMA AURA Lyon Métropole propose également de conduire diverses actions pour favoriser l'émergence de solutions de mobilité compatibles avec les objectifs de la ZFE (benchmark, focus group). Elle s'appliquera à mettre en relation les artisans avec les entreprises porteuses de ces solutions. Des expérimentations seront proposées aux artisans pour leur permettre de tester de nouveaux produits de mobilité vertueuse.

Par des enquêtes annuelles et par l'analyse des bonnes pratiques émanant des entreprises locales, la CMA AURA Lyon Métropole capitalisera et évaluera les effets de la ZFE sur le parc roulant des artisans et l'évolution de leur mobilité. L'ensemble des actions conduites seront valorisées *via* les outils d'information de la CMA AURA Lyon Métropole (site internet, newsletters, magazines, réseaux sociaux).

Le coût de ce dispositif est estimé par la CMA AURA Lyon Métropole à 217 620 € TTC sur 3 ans, soit une dépense annuelle prévisionnelle de 72 540 € TTC subventionnée à hauteur de 45 000 € nets de taxe par la Métropole, soit une subvention totale de 135 000 € nets de taxe sur 3 ans. Le reste de la dépense est assuré par un autofinancement de la CMA AURA.

Budget annuel du dispositif d'accompagnement ZFE - CMA AURA Lyon Métropole

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	65 595	subvention Métropole de Lyon	45 000
frais de structure CMA AURA Lyon Métropole	6 945	contribution CMA AURA Lyon Métropole	27 540
<i>Sous-total</i>	<i>72 540</i>		<i>72 540</i>

### 2° - Le dispositif d'accompagnement ZFE proposé par la CCI Lyon Métropole (2022/2024)

Dans le cadre du dispositif d'accompagnement ZFE, la CCI Lyon Métropole propose de réaliser un travail d'information et de sensibilisation auprès des 118 000 entreprises de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, de commerce et de service immatriculées dans le Rhône et la Métropole. Pour ce faire, elle mobilisera l'ensemble des outils de la CCI pour communiquer sur les enjeux de la ZFE de la Métropole et les sujets liés à la mobilité durable (emailing ciblés, publication média et réseaux sociaux, webinaire, réunions d'information, supports de communication numériques et papiers, articles dans les newsletters et magazines).

La CCI Lyon Métropole propose également d'accompagner les entreprises de plus de 50 salariés, de manière individuelle et collective vers une pleine compréhension des enjeux, réglementation, aides et dérogations ZFE accordées par la Métropole. À l'occasion de rendez-vous entreprise, webinaires ou ateliers, la CCILM soutiendra les entreprises dans la recherche de véhicules à faibles émissions adaptés à leur besoin, et veillera à les sensibiliser aux motorisations alternatives et aux nouvelles pratiques de mobilité durable.

La CCI Lyon Métropole participera à la conduite d'expérimentations "Mobilité à faibles émissions" auprès de ses ressortissants et organisera des visites d'infrastructures d'avitaillement en énergies alternatives (exemple : visite de stations multi-énergie, station hydrogène ou station gaz naturel pour véhicules (GNV), station électrique, etc.). Afin d'appréhender au mieux l'évolution du parc et des pratiques de mobilité des entreprises, une enquête d'impact ZFE (outil CCI - Baromètre régulier) sera réalisée tous les 6 mois, alimentant le tableau de bord et dispositif d'évaluation de la ZFE de la Métropole.

Le coût de ce dispositif est estimé par la CCI Lyon Métropole à 246 927 € TTC sur 3 ans, soit une dépense annuelle prévisionnelle de 82 309 € TTC subventionnée à hauteur de 45 000 € nets de taxe par la Métropole, soit une subvention totale de 135 000 € nets de taxe sur 3 ans. Le reste de la dépense est assuré par un autofinancement de la CCI de Lyon Métropole.

Budget annuel du dispositif d'accompagnement ZFE - CCI Lyon Métropole

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges de personnel	40 050	subvention Métropole de Lyon	45 000
services extérieurs (publicité, publication, missions)	26 509	contribution CCILM	37 309
frais de structure CCILM	15 750		
<i>Sous-total</i>	<i>82 309</i>		<i>82 309</i>

Il est proposé de formaliser le partenariat entre la Métropole et chaque chambre consulaire dans le cadre de conventions ci-jointes au dossier précisant :

- les engagements réciproques des 2 parties,
- les règles d'utilisation de la subvention de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € nets de taxe par an à la CMA AURA Lyon Métropole en 2022, 2023 et 2024, soit une subvention de fonctionnement totale de 135 000 € nets de taxe sur 3 ans pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement ZFE,

b) - la convention à passer avec la CMA AURA Lyon Métropole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € nets de taxe par an à la CCI Lyon Métropole en 2022, 2023 et 2024, soit une subvention de fonctionnement totale de 135 000 € nets de taxe sur 3 ans pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement ZFE,

d) - la convention à passer avec la CCI Lyon Métropole définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 270 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2022 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P26O9164, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 90 000 € en 2022,
- 90 000 € en 2023,
- 90 000 € en 2024.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220124-275755-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 janvier 2022 Date de réception préfecture : 26 janvier 2022
---